



**PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES**  
**Secrétariat Général pour les Affaires Régionales**

Lyon, le

**11 JUIN 2008**

**Lettre de mission**  
**à**  
**M. Philippe LEDENVIC**  
**Directeur régional de l'industrie,**  
**de la recherche et de l'environnement**

Objet : mission de préfiguration de la création de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Le comité de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007 a décidé de la création d'un échelon régional unifié du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

La circulaire du Premier ministre du 15 mai en a précisé les modalités de mise en œuvre. En particulier, elle me demande de préparer la mise en place de cette nouvelle direction, en vous en confiant la préfiguration.

Vous aurez noté que cette circulaire indique que cette nouvelle direction a pour vocation, sous mon autorité, à piloter et décliner en région les politiques de développement durable, selon les priorités identifiées lors du Grenelle de l'environnement ainsi que celles qui concernent le ministère du logement et de la ville. Par conséquent, je vous demande, en premier lieu, de recenser les principaux enjeux de la nouvelle direction, en veillant tout particulièrement à la complémentarité et la cohérence entre les orientations qui seront adoptées dans la loi d'orientation découlant du Grenelle et celles qui correspondent aux priorités régionales.

A cette fin, vous recueillerez rapidement tous les éléments de diagnostic existants, que vous mettrez à jour par une écoute de tous les préfets de département, de tous les services et établissements publics de l'Etat qui mettent en œuvre les politiques du MEEDDAT et du MLV, ainsi que les principales parties prenantes, conformément aux principes de conception des politiques de développement durable. Vous en profiterez pour réaliser un inventaire succinct des moyens engagés par l'Etat sur ces politiques.

En parallèle, vous prendrez en compte les modalités d'organisation existantes et assurerez une écoute attentive des agents des trois directions régionales concernés. Vous me préciserez les modalités de dialogue social que vous aurez retenues, en liaison et en accord avec le directeur régional de l'équipement et le directeur régional de l'environnement pendant la phase de préfiguration. Vous veillerez également et en parallèle à engager le même type d'échanges avec le directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, pour les missions de la DRIRE qui ne relèveront plus de la DREAL.

Votre premier objectif sera de préparer un projet de service, qui serve de fondement à la mise en place de la nouvelle organisation, pour mettre en œuvre les orientations prioritaires qui découleront du diagnostic que vous m'aurez présenté. Compte tenu du fait que la circulaire précise que le travail préparatoire à la fusion a vocation à durer au plus 12 mois, mais que je considère qu'il est impératif que ce projet soit partagé et approprié par les agents et qu'il doit donc être soumis à une concertation approfondie, il me paraîtrait opportun que ce projet soit préparé et validé en vue du CAR de janvier 2009, avant mise en œuvre effective de ses phases suivantes – sauf groupes de travail et autres modalités d'organisation consensuelle.

Le contenu de ce projet de service devra être conforme à la circulaire du 15 mai 2008. Je souhaite tout particulièrement appeler votre attention sur les points suivants que je vous demande de prendre en compte.

Le projet de service devra comporter :

- un document de stratégie et de pilotage adapté aux enjeux régionaux, qui formule les priorités stratégiques du futur service et qui permettra de donner à tous les agents le sens de cette réorganisation ;
- un plan d'action listant des objectifs concrets et opérationnels, fondés sur des projets, selon un échéancier étalé sur 3 ans permettant de décliner sa mise en œuvre ;
- un document de synthèse, destiné à donner à toutes les parties prenantes, une forte lisibilité de l'action de l'Etat dans les domaines du développement durable et du logement et permettant de mieux structurer et de mobiliser toutes les entités de l'Etat sur ces objectifs. Je vous demanderai alors de me proposer pour juin 2009 des modalités de travail efficaces avec les établissements et autres agences de l'Etat opérant dans le secteur d'activité de cette future direction régionale ;

L'exercice des missions des subdivisions territoriales sera précisé en étroite relation avec chaque préfet de département.

Vous veillerez en particulier au respect de quelques principes importants : préservation des compétences techniques au service de la meilleure valeur ajoutée, traçabilité et cohérence des processus de décision, harmonisation progressive des référentiels, procédures et outils, écoute régulière des parties prenantes, exemplarité en matière de développement durable, transparence des décisions, etc...

Vous me préciserez au mois de septembre la méthode que vous comptez utiliser pour préparer et mettre en œuvre ce projet de service, instruit par le retour d'expérience des expérimentations de rapprochement DRIRE-DIREN et DDE-DDAF conduites depuis 2005 : modes de pilotage, concertation avec les agents et les organisations syndicales, groupes de travail et modalités de partage des bonnes pratiques, modalités de partage des enjeux et des cultures en vue d'une bonne appropriation de la réforme par les agents et, le cas échéant, association d'autres services et établissements publics de l'Etat.

Naturellement, sans attendre, je prends note de votre intention :

- conformément à ce que préconise la circulaire du 15 mai 2008, de tenir des réunions conjointes des trois comités de direction selon un format optimal et d'organiser un séminaire de l'encadrement supérieur des trois directions au tout début de l'été ;
- de diffuser, conjointement et en accord avec les deux autres directeurs, une information régulière aux agents des trois directions ;

- d'organiser le plus rapidement possible, en liaison avec le directeur régional de l'équipement et le directeur régional de l'environnement, l'écoute des agents des trois directions, et notamment de leur représentation syndicale ;

Lorsque le projet sera présenté en vue de sa validation, vous me donnerez des premières orientations et indications sur le projet d'organigramme que vous proposerez, par exemple sous la forme d'un « macro-organigramme », ainsi que sur les modalités d'accompagnement des différents personnels en vue de sa mise en œuvre. Une fois cette approche validée, la préfiguration des nouveaux sous-ensembles pourra être engagée au premier trimestre 2009.

Vous attacherez une attention particulière à l'évolution des fonctions support. Sur la base d'un diagnostic partagé des pratiques des trois directions, vous proposerez une organisation cible, notamment en matière de gestion des ressources humaines et des moyens budgétaires, avec un échéancier de mise en œuvre approprié. En particulier, vous me proposerez un projet de règlement intérieur unifié en juin 2009, conformément à ce que préconise la circulaire du 15 mai 2008. Dans l'organisation comme dans la gestion des fonctions supports, il conviendra que la dimension interministérielle de certains domaines d'action (notamment communication, formation, action sociale) soit prise en compte.

Dès lors que les sièges des trois directions régionales sont d'ores et déjà proches l'un de l'autre, le regroupement physique des agents actuellement implantés sur Lyon sur un site voisin doit être rapidement étudié, en visant à l'exemplarité de la solution retenue. Le comité de pilotage interministériel des expérimentations relatives au patrimoine immobilier de l'Etat en Rhône-Alpes, dont l'animation est assurée par le secrétariat général pour les affaires régionales, devra être tenu informé de l'état d'avancement de vos réflexions. Des propositions devront pouvoir m'être présentées en juin 2009.

Cette réforme, tout au long de son élaboration, devra naturellement tenir compte des orientations générales qui seront adoptées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, notamment en terme d'articulation de l'échelon régional avec l'échelon départemental. (de mise en œuvre de la LOLF, en particulier pour ce qui concerne les moyens supports).

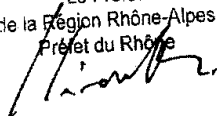
En ce qui concerne la mise en œuvre territoriale de la LOLF dans le cadre de BOP régionaux ou d'UO de BOP centraux (BOP dont vous serez responsable), vous proposerez, en concertation avec le secrétaire général pour les affaires régionales, les modalités du dialogue de gestion au niveau régional et interdépartemental. Il s'agit de permettre le développement d'un réel dialogue, de qualité, avec les unités opérationnelles, les préfets de département et le niveau régional, y compris sur le BOP support. A l'occasion de la préparation des budgets, le recensement et l'analyse des besoins devront être opérés par les services ou subdivisions départementaux sous la direction des préfets.

Vous me proposerez un plan de communication externe, associant de façon appropriée le directeur régional de l'équipement et le directeur régional de l'environnement, à la fois pour expliquer le sens de la réforme et pour recueillir les attentes de vos différents interlocuteurs – (Cf mise à jour des diagnostics existants). Son calendrier devra être cohérent avec celui de l'élaboration du projet de service.

Conformément à ce que précise la circulaire du 15 mai 2008, l'ensemble de ces dispositions devront être actées au plus tard en juin 2009, en vue de leur mise en œuvre selon le calendrier qui aura alors été retenu.

Je demande au Secrétaire général pour les affaires régionales de faire un point mensuel avec vous sur l'avancement de cette préfiguration, afin qu'il vous fasse part régulièrement de mes attentes et que vous puissiez le cas échéant l'alerter sur d'éventuelles difficultés.

Le Préfet  
de la Région Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône



Jacques GÉRAULT